

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ECOLE N°2**

Date	14/03/2023	Durée 2h
Noms des participants	Voir liste émargement	

Ordre du jour (Cocher les cases, au besoin ajouter des items)

Pédagogie		Organisation		Administratif	
Approfondissement des contenus disciplinaires	X	Préparation du Conseil d'école	X	Organisation des services, plannings, gestion des salles,	
Programmations de cycles		Synthèse, concertation avec le RASED		Règlement intérieur	X
Evaluation nationale (analyse, remédiation ...)	X	Aide aux élèves en difficultés (modalités de prise en charge)		Locaux scolaires	X
Projet d'école	X	Décloisonnement, échanges de services		Sorties scolaires	X
Choix de matériels didactiques		Bilan de fin de cycle		Gestion de conflits	
Analyse des évaluations internes	X	Modalités d'évaluations dans l'école, le cycle	X		

Relevé de conclusion

(Joindre tout document de travail utile.)

Ordre du jour :

I/ Evaluations

Des évaluations se sont déroulées depuis le début de l'année.

Les évaluations sont quotidiennes en maternelle, nous n'attendons pas un semestre pour les réaliser.

Contrairement à l'année précédente, où l'ancien livret continuait pour les élèves de Grande section, ils auront le nouveau livret cette année.

Le changement est surtout pour les enseignantes, qui le remplissent au fur et à mesure en fonction des réussites.

La date apposée dans le livret correspond au moment où l'élève maîtrise la compétence.

Travaillant par cycle, il faut considérer que les compétences doivent être acquises en fin de Grande Section. Il ne faut donc pas s'inquiéter de l'absence de cases avec date.

Le livret suit votre enfant durant toute sa scolarité pour autant, seuls les enseignants de CP le regarde en début d'année.

Les livrets sont remis aux parents en fin de CM2.

Les rendez-vous parents/enseignants sont en cours. Pour certains, ils sont terminés, pour d'autre ils continueront la semaine prochaine.

Il y a encore eu des difficultés avec Evento. Nous vous prions de nous en excuser.

Les entretiens durent 10 minutes. Ils sont l'occasion pour vous de faire le point sur les acquis de vos enfants et sur le comportement.

II/ Evaluation d'école

Methodologie :

En novembre 2023, les directeurs ont commencé à rédiger un questionnaire à destination des familles.

Le choix a été fait, dès les prémices de la rédaction, d'utiliser le vecteur numérique comme mode de transmission des documents afin de simplifier, par la suite, l'analyse des résultats. Le sondage a été soumis pour modifications éventuelles à l'équipe enseignante et aux parents délégués. Quelques questions ont été rajoutées lors de cette étape.

Les directions ont suivi le même processus pour le questionnaire à destination de l'équipe enseignante. Là encore, modifié à la marge.

Pour les sondages relevant des ATSEMS, des AESH et des services civiques les directeurs ont travaillé en binôme sans consultations autres.

En décembre 2023, l'ensemble des équipes et des partenaires a donc reçu par mail, et via support papier un lien vers la plateforme retenue (Evento).

Les directions ont contacté la municipalité afin d'élaborer avec elle, un sondage pour les personnels du centre de loisirs et de la garderie. Sans retour, il a été décidé de ne pas insister outre mesure.

Le choix a été fait de ne pas rédiger de questionnaire à l'attention des élèves car la proportion d'enfants en âge de le remplir aurait faussé le résultat. Nous avons estimé qu'il

serait plus pertinent de demander aux familles de répondre au sondage initial, accompagnées de leurs enfants. Pour autant, les résultats de l'enquête sur le harcèlement à l'école ont été utilisés dans cette auto-évaluation.

En décembre toujours, les directeurs ont préparé un dossier synthétique afin de familiariser les équipes avec le dispositif. Chaque enseignant devait se positionner sur l'une des quatre thématiques proposées. Les directions ont veillé à ce que chaque cycle soit représenté dans tous les thèmes.

Des boîtes thématiques, contenant les documents nécessaires à l'analyse, ont été créées par les directeurs.

En janvier, 4 réunions de deux heures chacune ont été programmées. Chaque groupe a analysé les données et rédigé sa partie.

En février les directions ont mis en page la version finale après une relecture collective.

En février, le dossier a été transmis à la tripléte d'évaluateurs.

III/ Manifestations :

Passées :

Les festivités de Noël :

- Le goûter de Noël : Les coopératives ont offert les boissons. Le sou des écoles a offert des papillotes. Les familles ont offert les gâteaux dans le cadre du goûter partagé.
- Le spectacle de Noël : Offert par le sou des écoles (2500€). Il s'agissait d'un spectacle de bulles. Il a beaucoup plu aux enfants, c'était très visuel.
- Nous remercions tout particulièrement le père Noël pour sa venue et encore une fois le sou des écoles pour la prise en charge des albums offerts aux élèves (30€/classe), la structure de la salle de motricité (800€) et le prêt du costume.
- Nous regrettons les remarques parfois très désagréables de certaines familles concernant l'organisation retenue pour la chorale et le goûter. Nous avons encore vu des familles prendre des photos. Le règlement étant très stricte à ce sujet, la diffusion d'un cliché engagerait pleinement la personne sur le plan juridique et non l'école.

La journée jeux de société :

- Avec le foyer des jeunes et des volontaires du sou des écoles. Les élèves ont été pris en charge en petits groupes par un volontaire de l'association.

Bibliothèque :

- Les classes se sont rendus, une ou plusieurs fois, pour des expositions ou de la simple recherche, à la bibliothèque du village. Nous remercions les parents accompagnateurs.

A venir :

Les visites médicales des MS :

- Elles ont commencé et s'étaleront jusqu'au 29 mars. C'est le docteur Ribagnac du CMS qui réalise les bilans de chaque élève. Il s'agit d'évaluer le langage, la compréhension, l'audition etc.
- Les carnets de santé devront être apportés en différé, la date vous sera communiquée ultérieurement.

Le thème de la période :

- Pour cette nouvelle période nous travaillerons sur le printemps.

Passage à Patatin :

- Les classes se rendront probablement sur Patatin d'ici la fin de l'année.

Grands évènements :

- Le carnaval de l'école : Cette année la date retenue est le 08/04/2024 dès 15h30. Attention cependant, il existe toujours un risque de report s'il y a des intempéries (date non définie). Les classes danseront les unes après les autres devant les copains de l'école. Ce carnaval se tiendra à huis clos. Enfin, comme l'an dernier, une demande sera faite à la municipalité pour organiser la bataille de confettis à l'extérieur.
- Sortie de fin d'année : Nous subissons les conséquences des crises économiques et sanitaires. Les coûts et les difficultés de déplacement entraînent pour cette année un budget conséquent. L'école se rendra à la ferme située sur la commune de la Garde d'Adhémar. Il faut compter 1200€ de bus et 375€ par classe de droit d'entrée sur le lieu. Il faudra trouver des solutions les années à venir si nous souhaitons aller plus loin. Les parents présents proposent la vente de gâteaux.
- La fête des écoles : Elle est gérée par le sou des écoles. La date du 21/06/2024 reportable à la semaine suivante au cas où.
- La kermesse : Elle aura lieu le 02 juillet. Nous demanderons la venue des barbes à papa si la société est disponible. Et nous budgétiserons les jeux en bois si les coopératives peuvent les financer. Sinon, retour à l'ancien dispositif.
- Les visites médicales des GS seront probablement annulées encore cette année.

IV/ Sécurité

Plusieurs points :

- Les deux PPMS ont été réalisés avant le précédent conseil d'école. Nous avons déjà abordé le thème.
- Nous avons réalisé un nouvel exercice incendie sans prévenir les élèves le 29/01/2023.
- La prochaine alerte incendie aura lieu en juin sans que personne ne sache quand.

V/ Mobilier :

La classe 3 a reçu une partie de son mobilier. Un retard de livraison explique l'absence de quelques tables.

La salle des tapis de l'espace Sylvette Nicolas a enfin des tapis.

Questions abordées :

« Présence récurrente de bonbons dans les goûters partagés et demande de ne plus en apporter »

Ceci est compréhensible. Même si nous savons que cela est fait pour faire plaisir aux enfants, ils ne sont pas indispensables. Par ailleurs, jamais les enseignants n'ont fait de propositions de goûters allant dans ce sens.

L'équipe invite donc les familles à ne plus mettre de bonbons dans les collations des élèves. (Si vraiment pour une occasion spéciale se présente et que les familles souhaitent faire une petite attention, il suffira de se rapprocher des enseignants).

De plus, il a été demandé de rappeler que les goûters peuvent être autre chose que des gâteaux.

Voici donc quelques exemples :

- Côté sucré : gâteaux, biscuits, tartes, viennoiseries.
- Côté salé : pizza (sans viande) sandwich triangle fourré au fromage à tartiner, cakes, soupes, burgers végétariens etc.
- Côté fruits : pommes, poires, oranges, clémentines, abricots, fraises, cerises, en compote, en salade, en brochette, entiers.
- Côté légumes : des légumes à croquer assortis d'une petite sauce fromage blanc.

Sachez que nous avons tout le nécessaire vaisselle : assiettes, couverts, bols, verres.

Une année, le directeur avait mis en place pour sa classe une rotation : lundi laitage, mardi sucré, jeudi fruits et légumes, vendredi salé.

Cela permettrait peut-être de varier les goûters.

Cette information a été envoyée par mail.

« Serait-il possible d'informer les familles en cas de remplacement de l'enseignant titulaire de la classe 1 »

Le rythme suivant : Lundi, jeudi et vendredi avec Yohan et mardi avec Emma est permanent à l'année sauf : 3 semaines en janvier où Yohan prend la classe en permanence pour laisser à Emma la possibilité d'enseigner dans d'autres niveaux et 2 semaines en mars pour qu'elle prépare son mémoire.

Pour Sylvain, sa présence s'explique car le titulaire de la classe est également Assistant de Prévention pour toutes les écoles de la circonscription. Comme cette fonction n'est pas rémunérée, la compensation se fait par du temps rendu. Sylvain doit prendre la classe 10 vendredis dans l'année. Il y a bien un emploi du temps initial mais il peut être modifié au jour le jour.

Pour tous les autres remplacements, cela vient aussi d'autres fonctions assumées par le directeur. Ces jours sont donnés arbitrairement sans connaître le remplaçant.

Dès que le titulaire est au courant d'un remplacement, il prévient les élèves car ce sont eux les principaux concernés. L'important étant que les absences n'influent pas négativement sur le suivi des programmes, ce qui n'a jamais été le cas en 5 ans.

Discussions de points posant problèmes :

Remplacement des enseignants en cas d'arrêts maladie. La direction rappelle que sur la dernière absence de 3 semaines, seuls deux jours n'ont pas été complétés ce qui est très peu. Le directeur fait au plus vite pour informer les familles. Il préconise d'utiliser le compte X (anciennement twitter) de l'école car l'information y circule plus vite que par mail.

Souhaitez-vous une aide de l'équipe de circonscription ? (Préciser)

Non

Signature du Directeur**Signature du/ de la secrétaire de séance**

M. Beni Axel
